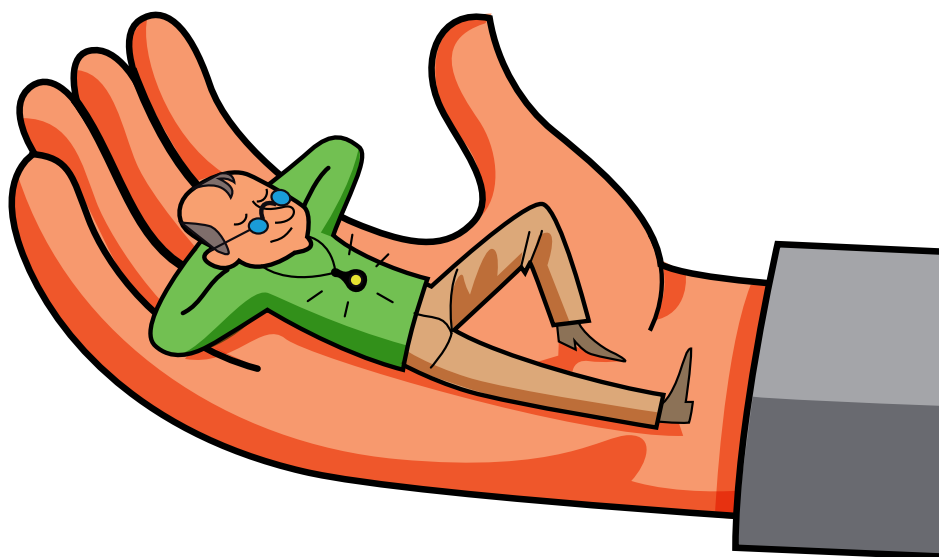


La téléassistance

Val' Écoute

Une aide pour le maintien à domicile
des personnes âgées et/ou handicapées,
un soutien psychologique pour les aidants



Vivre chez soi en toute sécurité



Faciliter la vie à domicile

Les personnes âgées ou handicapées doivent pouvoir demeurer au mieux dans l'environnement de leur choix. Très souvent, elles souhaitent rester à leur domicile, c'est pourquoi le Conseil départemental propose la téléassistance Val'Écoute dans le cadre de sa politique de solidarité en faveur de tous les Val-de-Marnais.

Val'Écoute permet aux personnes de vivre chez elles en toute sécurité, le plus longtemps possible et en étant libres de leurs mouvements. 24h/24 et 7j/7, elles peuvent contacter des professionnels qui leur répondent, les conseillent et peuvent intervenir en cas de besoin.

À travers ce dispositif d'aide pour le maintien à domicile, je souhaite que Val'Écoute soit utile aux Val-de-Marnais et contribue à leur permettre de vivre selon leur choix.

Christian Favier

Sénateur

Président du Conseil départemental

Val' Écoute, comment ça marche ?

La téléassistance Val'Écoute est installée au domicile des personnes pour leur permettre de contacter un interlocuteur 24h/24 et 7j/7. Elle permet à la personne de rester chez elle en toute sécurité et libre de ses mouvements. Elle se compose d'un boîtier et d'une télécommande.



Le boîtier fonctionne avec une ligne téléphonique fixe ou portable. Il est doté d'un haut-parleur et d'un micro relié à la centrale d'appels.



La télécommande est équipée d'un bouton. Elle est portée en permanence par la personne et peut prendre la forme d'un collier, d'un bracelet, être pincée sur un vêtement ou mise dans une poche.



• Un accompagnement et une écoute au quotidien pour les personnes et leurs proches

La téléassistance, c'est aussi une écoute personnalisée pour échanger et discuter à tout moment sur les tracas du quotidien ou partager des moments de convivialité. Une prise en charge et un suivi spécifiques peuvent être mis en place par des professionnels de santé qui se coordonnent avec des partenaires sur le terrain (associations, organismes, etc).

Les proches peuvent aussi bénéficier de cet accompagnement grâce à un numéro de téléphone dédié.

• Combien coûte l'abonnement à Val'Écoute ?

Grâce au financement du Conseil départemental, le montant qui reste à la charge de l'abonné est inférieur à **10€ par mois**.

À noter !

Val'Écoute peut aussi être financée dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH). Renseignez-vous auprès du Département si vous percevez l'une de ces aides.

• Comment s'inscrire ?

La demande est à effectuer auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de résidence. Une aide complémentaire peut être proposée par la commune (montant différent selon les villes).

• Que se passe-t-il lorsque la personne appelle **Val'Écoute** ?

L'abonné peut appuyer sur le bouton à tout moment pour une demande, un conseil, une aide, une intervention ou tout simplement pour discuter. Il entre alors en contact avec un professionnel formé à l'écoute et entraîné à analyser les situations.

Celui-ci peut faire intervenir un proche ou des services d'aide.

Pendant la canicule

La téléassistance Val'Écoute fait partie des dispositifs de prévention mis en place par le Département en cas de fortes chaleurs. Pendant les alertes canicule, les abonnés sont systématiquement contactés pour être conseillés et accompagnés.

 **3994** Coût d'un appel local

 **valdemarne.fr**